

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03435

Numéro SIREN : 790 041 008

Nom ou dénomination : A B C TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2023 sous le numéro de dépôt 17569



ABC TRANSPORTS

Société à responsabilité limitée

PAE du Capitoul

3 rue des Filatures – Zone Sud

34700 LODEVE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABC TRANSPORTS, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2023 – 3ème Résolution



Consultants Auditeurs Associés
Parc Club du Millénaire – Bâtiment 21
1025 Avenue Henri Becquerel
34000 Montpellier – France

ABC TRANSPORTS

Société à responsabilité limitée

PAE du Capitoul

3 rue des Filatures – Zone Sud

34700 LODEVE

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABC TRANSPORTS, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2023 – 3ème Résolution

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 11 septembre 2023, nous avons établi le présent rapport portant sur :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer,

Société par actions simplifiée au capital de 44.506 €

Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie régionale de Montpellier-Nîmes

334 324 480 RCS Montpellier

TVA : FR 48 334 324 480

 **commissaire
aux comptes**



en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1.621.843 euros en augmentation de 38.808 euros, un résultat d'exploitation de 347.837 euros et un bénéfice de 264.418 euros. Les capitaux propres s'élèvent à 1.591.900 euros, dont un capital social de 15.070 euros.
- Une situation intermédiaire, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, établie au 30 juin 2023 montre que le chiffre d'affaires par rapport à la période comparable de l'exercice précédent est en baisse de 10% mais le résultat dégagé reste bénéficiaire de 77.955 euros
- l'actif de la société est composé à 22% par des disponibilités pour 403.173 euros. Nous avons pu nous assurer de leur correcte valorisation.
- L'actif de la société est composé à plus de 59% par des immobilisations incorporelles comprenant notamment des licences. Pas d'indice de perte de valeur identifiée.
- Nous avons obtenu l'assurance qu'aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture de nature à compromettre significativement le montant des capitaux propres de la société.



Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Montpellier, le 15 septembre 2023

Le commissaire aux comptes

Consultants Auditeurs Associés

Américo BOLLATI